

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 05 octobre 2022 à 18 heures 30 -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjointes Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. GORGIBUS Benjamin (pouvoir à Mme BRETTE), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. OMER Mathieu (pouvoir à Mme DESERT), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. SAUVAGEOT Anthony, Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. OUVRY propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Mme Christiane DOUTART, ancienne conseillère municipale et maire-adjointe au service de la commune de St Valery en Caux pendant de nombreuses années.

### **Communication des décisions prises par le Maire**

M. le Maire fait part de 1 décision prise depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020

### **Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 14 septembre 2022**

**Adopté à l'unanimité**

#### **Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 14 septembre 2022**

• Le Groupe Saint-Valery au cœur regrette que le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre ne retranscrive pas la richesse des échanges avec M. LHEUREUX, Président de la C.C.C.A., qui ont quand même duré 1h15.

Mme DUJARDIN estime essentiel que les propos de chacun soient retracés.

M. OUVRY souligne que l'intervention de M. LHEUREUX a eu lieu à titre d'information interne au conseil municipal et n'a pas vocation à figurer au procès-verbal.

Dans un souci de transparence, il propose au **Groupe Saint Valery au cœur** de retranscrire son intervention : « *Nous avons posé la question sur le ramassage en porte-à-porte du tri des déchets, constatant les limites des points d'apport volontaires. Le président de la com-com a répondu que cela n'était pas si simple puisque, suivant l'expérience des com-com voisines qui pratiquent ce ramassage en porte à porte, le taux de refus était plus important car le tri mal fait, ces refus occasionnant un transfert vers la filière des ordures ménagères. Néanmoins, ils sont en réflexion sur le sujet.*

*Concernant le projet de futur conservatoire sur le site de l'école Costes et Bellonte, lorsque les écoles seront regroupées, M. LHEUREUX évoque la complexité du projet et pose la question de la mobilité sur un grand territoire comme le nôtre. Il évoque également les besoins de locaux de formation sur le territoire pour les prochaines années.*

*Sur la gestion de l'eau, la délégation de service public (DSP) arrivant prochainement à échéance. M. LHEUREUX a indiqué que la conférence des maires a décidé le maintien de la DSP. Par contre, il a insisté sur l'importance du contrôle et du suivi de cette délégation tant sur les aspects juridiques que techniques.*

*Sur la mobilité, ce sujet est porté par deux services. L'un concernant les services à la population qui est en train de recenser les services de transport déjà existant sur le territoire avant de voir ce qui pourrait compléter. L'autre concerne la mobilité douce. Nous n'avons pas eu de réponse formelle sur un réseau de transport à l'échelle communautaire.*

*Enfin, sur le fait que le groupe SVAC ne peut disposer de représentante au conseil communautaire en raison d'une loi indiquant qu'un conseiller démissionnaire doit être remplacé par un conseiller du même sexe ! Sur le sujet, nous n'avons pas eu de réponse claire. »*

- Mme MASCRE évoque le plan d'économie d'énergie qui devait être présenté en octobre.

M. OUVRY répond que ce sujet fera l'objet d'une intervention de M. CABIN au titre des questions diverses.

- Mme DUJARDIN rappelle ses propos au sujet de la réflexion sur l'organisation de l'accueil de la mairie, et l'importance de ne pas couper le lien avec le Service public.

- Mme MASCRE précise ses propos concernant l'exposition sur « l'arbre » à la médiathèque et l'absence de communication engendrée par une absence de personnel à ce moment au sein de la structure.

***Adopté à l'unanimité***

### **Compte-rendu de la commission plénière - Séance du mai 2022**

Mme FINTRINI souligne qu'elle n'a pas assisté à cette commission car elle n'a pas reçu la convocation et précise qu'il en est de même pour d'autres commissions car son adresse mail était mal saisie dans certains services. Ce problème a été corrigé depuis.

*Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission*

### **Compte-rendu de la commission « Urbanisme – Développement économique - Communication » - Séance du 13 septembre 2022 – Rapporteur M. AUGER**

M. le Directeur des Services explique que le mini-bus est en panne et qu'un autre véhicule a été prêté par la C.C.C.A. Il annonce qu'environ 130 inscriptions ont été enregistrées.

Mme DUJARDIN déclare qu'elle a été sollicitée par M. POILVÉ et d'autres personnes, notamment au marché, sur la possibilité d'installer un arrêt à l'hôpital local.

Mme JOUOT souligne que la mise en service de la navette suscite de bons retours, mais engendre également beaucoup d'explications quant aux critères d'âge et d'accès PMR.

Mme DUJARDIN rappelle, qu'en commission, elle a insisté sur la nécessité de bien veiller à la communication auprès des habitants.

Mme JOUOT demande si, dans les questions diverses, il n'y a pas une « coquille » sur la date de la loi de finances.

M. OUVRY confirme qu'il s'agit bien de 2020.

Mme CORUBLE demande pourquoi avoir changé le nom du « St Val Bus » en « Navette ».

M. AUGER répond que le service rendu est différent et que donc le changement de nom se justifie.

M. AUGER explique qu'il assistera le 18 novembre prochain, avec M. OUVRY, à un séminaire sur le PLUI, et propose d'évoquer ce sujet en commission au préalable.

La date du 02 novembre à 18 h 30 est retenue.

*Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission*

### **Compte-rendu de la commission « Culture » - Séance du 20 septembre 2022 – Rapporteur V. CORCEL**

M. DISTANTE souligne concernant l'exposition d'artistes du domaine POLENOVO en Russie, qu'il s'agit de peintres normands qui se sont rendus en Russie afin d'acquérir une expérience.

M. CORCEL explique qu'il y aura également une exposition de peintres Russes.

Mme DUJARDIN regrette que le rendu de la discussion au sein de la commission ne figure pas au compte-rendu, notamment sur la question de la solidarité.

Mme CORCEL propose que lorsqu'un membre de la commission souhaite voir ses propos retranscrits dans un compte-rendu, il lui adresse le texte par mail.

Mme DUJARDIN et Mme CHICOT par son intermédiaire, soulignent le manque d'informations sur le projet inside/out sur le front de mer.

Mme CORCEL répond que ce projet était porté par le Département.

Mme DUJARDIN tient à conclure sur une note positive et sur l'excellent travail réalisé en commission, elle remercie Mme CORCEL pour ce travail.

Mme MASCRE évoque les montants de rémunération des artistes pour les expositions et les considère très élevés.

M. LEPREUX remarque que lorsque que les artistes vendent une œuvre cela constitue une rémunération.

M. OUVRY précise que les sommes évoquées constituent une recommandation et non une obligation, mais qu'une réflexion sur le sujet devra avoir lieu en commission.

Mme JOUOT souligne qu'il devient difficile de trouver des artistes qui exposent gratuitement, il sera sans doute nécessaire, à l'avenir, de prévoir un budget pour ce poste.

*Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission*

### **Compte-rendu de la commission « Patrimoine » - Séance du 27 septembre 2022 – Rapporteur Mme LE PAIH**

Mme JOUOT explique qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'envoyer le tableau à Paris car il existe des personnes qualifiées pour la restauration au niveau régional, notamment à Quillebeuf sur Seine. Elle communiquera les coordonnées à Mme LE PAIH.

Mme MASCRE demande qu'il atteste de la qualité du tableau.

Mme LE PAIH répond qu'il a été classé à l'inventaire du patrimoine culturel français.

Mme MASCRE souligne qu'il faudra le préciser lors des demandes de subvention.

Mme JOUOT annonce qu'il est possible de solliciter la DRAC pour une expertise des devis de restauration.

*Délibération : Restauration du tableau d'Albert Maignan d'après Fran Angelico – Convention de mécénat & Demandes de subventions*

***Adopté à l'unanimité***

### **Approbation de la Décision Modificative n° 01 – Budget Principal**

M. DISTANTE évoque la réunion du CCAS du 12 juillet et la discussion au sujet des convives au repas et de la classe d'âge, et précise que 1 021 personnes sont concernées.

Il estime qu'au regard de la situation financière actuelle la somme de 20 000 € attribuée pour cet événement est trop élevée et qu'il conviendrait d'instaurer un barème d'imposition pour diminuer le nombre de bénéficiaires du repas et des colis.

Mme TORRES répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'elle y est défavorable car le repas est avant tout organisé pour permettre du lien social, quel que soit le revenu de la personne.

Par ailleurs elle explique que le courrier est adressé à environ 1 000 personnes, mais toutes ne répondent pas. Pour 2022, il est prévu 160 repas estimés à 13 € par personne et 457 colis à 16 €.

Mme TORRES rappelle qu'elle cherche toujours des volontaires pour distribuer les colis, actuellement seules 4 personnes se sont proposées.

Mme DUJARDIN confirme que l'organisation d'un tel repas est importante.

M. OUVRY rappelle qu'un repas pour les aînés est organisé dans toutes les communes et que le caractère social de ce repas doit être maintenu, quant aux colis ils ont été négociés chez les commerçants locaux.

Mme GOUJON note que l'organisation du repas plus les colis représentent environ 10 000 € et demande à quoi servira le reste de la somme prévue dans la DM.

Mme TORRES explique que de plus en plus de personnes vivent des situations difficiles et bénéficient d'aide ponctuelle, et de plus il faut également prévoir la distribution des bons de fin d'année.

M. DISTANTE explique avoir déclaré en commission qu'il est important et nécessaire de garder l'argent pour aider les personnes qui en auront réellement besoin.

**Adopté à la majorité – Contre : M. DISTANTE**

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Stade Valeriquais Judo**

### ***Adopté à l'unanimité***

M. OUVRY explique qu'une réflexion est actuellement menée par la CCCA concernant la pérennisation et l'harmonisation de l'accueil des Ukrainiens sur le territoire communautaire.

Il précise que lorsqu'un membre de la famille travaille, le statut de réfugié pourrait ne plus être maintenu, la famille pourrait ainsi bénéficier des aides publiques, notamment l'APL, mais également pouvoir déposer un dossier de logement chez un bailleur social.

## **Petites Villes de Demain – Candidature à l'appel à projet SCHEM'ACTEE en vue de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Energétique des équipements municipaux**

Mme MASCRE demande des explications sur cet appel à projet.

M. OUVRY explique que si la commune est retenue pour l'appel à projet, les taux de financement et de subvention escomptés seront plus élevés.

M. OUVRY précise que 8 à 10 bâtiments communaux seront prévus dans cette analyse pour un coût d'étude estimé de 80 000 €. Les subventions de la FNCCR (réseau ACTEE), dans le cadre de l'appel à projet sont de 80 % et plafonnées à 50 000 €, le complément de subvention sera apporté par l'ADEME ou la Banque des Territoires, pour atteindre un taux de subvention effectif de 80 %.

Mme GOUJON souligne que si la commune n'est pas retenue pour l'appel à projet, le coût de l'étude serait de 1 000 € environ par bâtiment, il serait réduit de plus de 50 % si la commune y adhère.

Mme JOUOT demande ce que fera la commune si elle n'est pas retenue pour cet appel à projet.

M. OUVRY répond que la décision sera alors prise en fonction de la réponse.

M. OUVRY propose que M. SIMONOT vienne donner des explications lors d'un prochain conseil municipal.

### ***Adopté à l'unanimité***

## **Questions & Informations diverses**

M. OUVRY fait part des informations suivantes :

- Regroupement des écoles – Contentieux avec le bureau CICLOP : il a été fait appel à un cabinet d'avocats pour mener les négociations avec le bureau d'études.
- Marché de téléphonie : les contrats ont été signés et les agents vont prochainement bénéficier de nouveaux téléphones portables.
- Personnel municipal : invitation le 20 octobre à la cérémonie de départ en retraite et de remise de médaille du travail.
- Conseils municipaux : le conseil municipal doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> décembre sur l'adhésion au SDE pour le transfert de compétence, il est donc proposé sous réserve de changement, les dates du 15 novembre et 15 décembre à 18 h 30.
- Rapport Cour Régionale des Comptes – Guide des marchés publiques externes : un groupe de travail composé de Mme BRETTE, Mme JOUOT et M. LEBOIS a été constitué pour rédiger ce guide, il conviendrait qu'il se réunisse prochainement.  
La date du Jeudi 03 novembre à 18 h 30 est retenue.
- Budget communal : les 2 serveurs sont tombés en panne en septembre et ont été réparés, mais il faudra envisager leur remplacement.
- Semaine bleue : M. OUVRY adresse ses félicitations à Mesdames LE PAIH, CORUBLE et BRETTE pour l'organisation de cet événement.
- Exercice nucléaire du 12 octobre à la Centrale et du 13 octobre à l'école Costes & Bellonte : M. OUVRY explique que les Services de la Préfecture ont annoncé prévenir les parents, or cela n'a pas été fait.

*Intervention de Mme DUJARDIN : Au sujet de la réunion publique d'informations organisée par la CLIN (Commission locale d'informations nucléaire) qui s'est tenue le 27 septembre dernier au Clos des fées : pourquoi les élu-es n'ont-ils pas été informés ? Une affiche serait passée via le panneau lumineux sans que nous en ayons connaissance. Je rappelle qu'auparavant, tout ce qui était projeté était adressé par mail aux élus. Je sais que l'on va me répondre que nous avons Néocity mais ce n'est pas suffisant.*

*Cette réunion, à laquelle j'ai été la seule élue valeriquaise à pouvoir être présente (à moins d'une erreur de ma part) était très intéressante et importante. Outre l'occasion d'avoir des informations, c'était aussi celle de poser des questions et de permettre des échanges autour des enjeux nucléaires. Quelles que soient d'ailleurs les positions des citoyens ou élus présents.*

*L'ordre du jour portait surtout sur la planification et les explications pratiques relatives à l'exercice nucléaire programmé les 12 et 13 octobre.*

*Dans le cadre des principaux objectifs, le 12, le site de Paluel testera en interne la sécurité du site en situation accidentelle et ce sera l'occasion également de :*

- s'assurer de l'efficacité des liaisons entre les autorités centrales et locales.*
- sensibiliser la population et les élus nouvellement impactés par le plan particulier d'intervention (PPI) dans la zone des 20 kms.*

*Quant au 13 octobre, la journée sera dévolue à la recherche de points particuliers liés à la protection des populations :*

- déclenchement des sirènes*
- tester le plan Communal de sauvegarde (PCS).*

*80 établissements scolaires sont concernés au sein de ce PPI. Ils sont appelés à participer à cet exercice en mettant en œuvre leur plan particulier de mise en sûreté.*

*À ce titre, l'école Costes et Bellonte fera l'objet d'une évacuation en réel. L'ensemble des enfants, enseignants et personnels sera transféré par cars vers la salle polyvalente de Cany.*

*Enfin, lors de cette journée, le dispositif d'alerte de la population via leurs téléphones mobiles (par le biais de leurs opérateurs) sera testé. Ce sera l'occasion de voir si cela fonctionne.*

*Je précise que si j'ai obtenu toutes ces informations c'est, d'abord et avant tout car j'étais présente mais également car notre collègue, Monsieur Bruno Thune, maire de Ouainville a été destinataire d'un mail de la préfecture à ce sujet qu'il a bien voulu me communiquer ce soir-là. Or, les villes de Cany et St Valery ne figurent pas en pièce jointe de la liste des communes concernées ! Oubli de la préfecture ou un courrier particulier est-il parvenu en mairie ?*

Mme JOUOT complète cette intervention en soulignant qu'elle a reçu l'information de la réunion de la CLIN par un mail du Proviseur du Lycée. Elle souligne que cette réunion avait lieu en même temps qu'une commission en mairie et regrette le manque de communication au sujet de cette réunion.

M. OUVRY explique que la Préfecture a signalé dans son courrier à la mairie que la conduite d'information sera réalisée par leurs services.

M. OUVRY donne la parole à Mme TORRES qui communique les informations suivantes concernant la marche rose :

- 3 parcours de marche sont proposés – Départ dimanche matin à la mairie*
- Conférence du Docteur BENNHAMOUDA, le dimanche après-midi au cinéma Casino*
- Salon du bien-être, samedi, à la salle municipale, avec notamment les infirmières de l'association AZALEE*
- Vente de photos de de l'association St Val Focale dans les commerces au bénéfice de l'association EMMA*

Mme TORRES fait également un tour de table pour connaître les disponibilités des conseillers municipaux pour la distribution des colis aux personnes âgées qui n'assisteront pas au repas.

M. OUVRY donne la parole à M. CABIN concernant le plan d'économies d'énergie.

M. CABIN présente un tableau d'économies réalisables sur l'éclairage public et précise que 7 des 9 armoires dépendent de la commune, les 2 autres sont sur le plateau et relèvent de la CCCA.

M. CABIN explique les différents critères applicables en fonction de la sécurité, de l'heure et de l'endroit où sont situés les lampadaires. Il précise qu'un travail en commission sera réalisé afin d'élaborer une feuille de route à communiquer à l'entreprise intervenante.

Mme JOUOT souligne que ce travail sera à réaliser pour l'ensemble de la commune, également pour les armoires qui n'ont pas encore été changées.

M. LEPREUX demande s'il est possible d'avoir un tableau sur lequel apparaîtrait le montant réel des économies réalisées.

M. OUVRY évoque d'autres pistes d'économies dont un travail réalisé par B. GORGIBUS sur l'utilisation des salles municipales par les associations et qu'une mutualisation des locaux qui se met en place pour l'association St Val' Focale qui va partager une salle à la Maison des Associations.

M. OUVRY précise qu'une communication sera faite afin de sensibiliser tout le monde aux économies d'énergie.

Mme POURCHAUX demande où en sont les études réalisées sur le quai de la Batellerie.

M. OUVRY répond qu'il interroge régulièrement la CCCA à ce sujet mais qu'il n'a toujours pas de réponses sur les solutions à envisager.

M. DISTANTE demande si les travaux de la gendarmerie ont commencé.

M. CALTERO répond que les travaux seront réalisés en plusieurs phases et que la consultation est en cours pour la 1<sup>ère</sup> phase.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Jean-François OUVRY